


Adresse Postale : CS, 10228
68 704 CERNAY CEDEX
Adresse des Bureaux : 14, rue Poincaré
68 700 CERNAY

 03 89 82 22 50

**Arrêté portant règlement d'un concours
intitulé « Trouvez les lapins cachés »**

Réf. : DV/CM

Le Président du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV (SM4),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'organisation d'un concours de nature à sensibiliser la population à la réduction des déchets entre dans le cadre des compétences du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV ;

Considérant que l'organisation d'un concours requiert un règlement ;

ARRETE :

Article 1^{er} - OBJET DU JEU-CONCOURS

À l'occasion de la sortie du numéro 24 de son journal d'information « Les déchets, ça me concerne », le Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV (SM4) organise un jeu-concours intitulé « les lapins cachés » du 21 mars 2022 au 15 mai 2022.

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure.

La participation à ce concours est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat mais suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 8 - COMMUNICATION

À des fins de communication, les gagnants autorisent le SM4 à diffuser leur nom, prénom et commune d'habitation dans le numéro 25 de la « Les déchets ça me concerne » et sur le site Internet du SM4 jusqu'en janvier 2023.

Article 9 - LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles la concernant. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée au SM4, 3a rue de l'industrie - CS 10 228 - 68 704 Cernay Cedex.

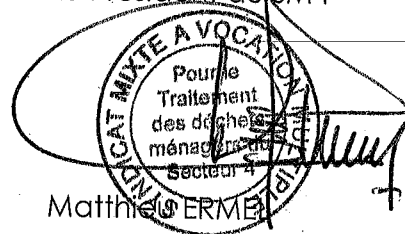
Article 10 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en intégralité sur le site www.sm4.fr. Une copie peut être obtenue gratuitement auprès du SM4 sur simple demande à l'adresse indiquée ci-dessous :

SM4
3a rue de l'industrie - CS 10 228
68 704 Cernay Cedex

Cernay, le 15 mars 2022

Le Président du SM4



Affiché au siège du SM4 le

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité,
- date de sa publication et/ou notification.